

# ✦ ThomasLloyd

Gestion de fortune numérique en valeurs réelles

Mise en place et gestion d'un plan d'épargne

# Constitution d'un portefeuille durable déjà à partir de 100 euros par mois seulement.

Le plan d'épargne convient à ...

... des investisseurs qui souhaitent se constituer un capital de façon continue, par ex. pour une acquisition future, pour l'éducation des enfants ou des petits-enfants ou, plus généralement, comme réserve financière.

... des clients existants, déjà engagés auprès de ThomasLloyd dans le segment des valeurs réelles durables, comme complément supplémentaire permettant l'élargissement de leur engagement.

... des investisseurs qui ne disposent pas de capitaux libres, mais qui souhaitent se constituer un patrimoine de façon systématique. Ce groupe cible profite particulièrement de la mise en place d'un plan d'épargne, complémentée par un versement unique lors de l'ouverture du compte afin d'atteindre plus rapidement leur objectif de placement.

L'essentiel du plan d'épargne :

# Taux d'investissement élevé

Investir dès le premier euro versé dans des investissements d'infrastructures durables, sans majoration ni d'autres coûts initiaux habituels sur le marché.

# 100 % de transparence

Dès l'ouverture de votre compte-titres, vous pouvez consulter en ligne le plan d'épargne en détail, y compris toutes les données, les documents, les flux de paiement et, bien sûr, les performances.

# 100 % de flexibilité

Le plan d'épargne peut être interrompu, réactivé ou modifié à tout moment en ce qui concerne le montant et la fréquence des versements. Les versements exceptionnels sont possibles à tout moment. En conclusion : Vos clients se constituent un patrimoine durable dès le premier euro.

# THOMASLLOYD

Compte-titres avec plan d'épargne : Mise en place pour les nouveaux clients

# Mise en place d'un plan d'épargne pour les nouveaux clients – étape par étape

- 1. Le client s'inscrit comme d'habitude pour la gestion de fortune numérique et démarre le processus d'inscription.
- 2. Suite aux réponses aux premières questions relatives aux objectifs de son placement, ses connaissances et expériences, il a la possibilité d'opter pour le type de versement « plan d'épargne ».
- 3. Pour la mise en place de son compte-titres avec plan d'épargne, le client sélectionne le montant des acomptes mensuels, la date de comptabilisation pour les virements et aussi s'il souhaite apporter ou non un versement unique lors de l'ouverture de son compte-titres avec plan d'épargne.
- 4. Ensuite, il vérifie et confirme le récapitulatif de son plan d'épargne avant que sa stratégie de placement personnelle ne lui soit proposée.
- Maintenant, les données client sont enregistrées pour le profil d'investisseur. À cet endroit, le client peut saisir un code de promotion. Par ailleurs, les documents et contrats sont personnalisés et le client est guidé vers la vidéo-identification. ThomasLloyd vérifie toutes les données et tous les documents et avertit le client dès que le compte-titres est en place.
- 6. Le client confirme les conditions et dispositions en vigueur. Les documents et contrats personnalisés lui sont envoyés et également déposés dans l'espace personnel de son compte-titres avec plan d'épargne. L'ouverture du compte-titres est désormais terminée.
- 7. Dans son espace personnel, le client peut à tout moment visionner l'évolution de la valeur de son compte-titres avec plan d'épargne et le gérer.

# Inscription à la gestion de fortune numérique et début du processus d'inscription

Le client s'enregistre sur www.thomaslloyd-gestion-depatrimoine.com avec son adresse électronique. Il reçoit un courriel de confirmation avec un lien destiné à l'attribution d'un mot de passe. Lors des étapes suivantes, il renseigne les données habituelles concernant les objectifs de son placement, l'origine du capital à investir et ses connaissances et expériences au sujet de titres. Ensuite, le client peut mettre en place son plan d'épargne.





Pendant le processus d'inscription, le client décide du type de placement lors de l'ouverture de son compte-titres pour la gestion de fortune numérique. Dorénavant, nous proposons deux options :

- 1. Mise en place d'une gestion de fortune avec un placement unique (montant de placement minimum de 20 000 euros selon la devise de placement sélectionnée)
- Mise en place d'une gestion de fortune avec un plan d'épargne (montant d'acompte annuel minimum de 1 200 euros selon la devise de placement sélectionnée)

Dans le cas d'une mise en place d'un compte-titres avec plan d'épargne, celui-ci peut ensuite être aménagé selon les volontés du client.

# CHOISIR LE MODE DE VERSEMENT

ÉTAPE 1

Vous pouvez verser votre montant de placement par un paiement unique (placement unique) ou par des paiements réguliers (plan d'épargne).

Mode de versement

Si vous choisissez le placement unique, vous pouvez augmenter le montant de placement à tout moment ou le diminuer dans le cadre d'un ajustement de votre contrat.

Si vous choisissez le plan d'épargne, vous pouvez à tout moment effectuer des versements exceptionnels en plus de vos versements réguliers afin d'atteindre le montant de placement minimum de votre stratégie de placement et votre objectif d'épargne personnel plus vite.

RETOUR

THOMASLLOYD

METTRE EN PLACE UNE GESTION DE FORTUNE AVEC PLACEMENT UNIQUE METTRE EN PLACE UNE GESTION DE FORTUNE AVEC PLAN D'ÉPARGNE

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez indiquer comment vous souhaitez effectuer le(s) versement(s) dans votre gestion de fortune. Veuillez tenir compte du fait que les plans d'épargne sont soumis aux mêmes montants de placement minimums spécifiques aux stratégies de placement que les placements uniques. En conséquence, vous pouvez en considération de votre situation personnelle subir des frais supplémentaires si vous ne versez pas les montants d'acompte annuels ou si vous suspendez le plan d'épargne de manière durable.

Veuillez noter que les versements et prélèvements doivent être effectués à partir de votre compte de référence.

En conséquence, les montants d'acompte mensuels dans la devise sélectionnée sont les suivants :

EUR: 100 EUR GBP: 100 GBP CHF: 100 CHF USD: 100 USD CZK: 2 500 CZK

Date : 01/10/2021

# ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap

© 2021 ThomasLloyd Group. All Rights Reserved.

Ξ

# 3

# Mise en place d'un plan d'épargne

Lors de la mise en place du plan d'épargne, l'acompte mensuel, la date de départ et la date de comptabilisation sont déterminés dans le respect des montants minimums spécifiques à la stratégie dans la devise sélectionnée.

Le client peut également décider de faire un versement exceptionnel lors de l'ouverture du compte afin d'atteindre plus rapidement ses objectifs de placement personnels.

Le montant minimum pour la mise en place d'un plan d'épargne est de 100 euros.

#### MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ÉPARGNE

Vous avez décidé de mettre en place un plan d'épargne. Merci de bien vouloir indiquer le montant de l'acompte mensuel souhaité. Bien entendu, vous pouvez le modifier à tout moment et l'adapter à vos objectifs d'investissement personnels.

100 EUR

#### DATE DE DÉPART

Vous pouvez choisir librement la date de départ de votre plan d'épargne. Janvier

Quelle doit être la date de comptabilisation des versements de votre plan d'épargne?



#### VERSEMENT LORS DE L'OUVERTURE DU COMPTE

Souhaitez-vous procéder à un versement lors de l'ouverture du compte afin d'atteindre votre objectif d'épargne plus vite?



20 000 EUR

Vous pouvez à tout moment faire des versements execptionnels en faveur de votre gestion de fortune et ainsi atteindre votre objectif d'épargne personnel plus vite.

#### ORIGINE DU CAPITAL À INVESTIR

Conforme à la réglementation de la loi allemande sur le blanchiment d'argent (GwG), nous sommes obligés de vous demander l'origine de votre capital.

| $\checkmark$ | Épargne/activité professionnelle   |         |
|--------------|------------------------------------|---------|
| ~            | Placements financiers/assurances   |         |
|              | Vente d'immobilier ou d'entreprise |         |
|              | Immobilier                         |         |
|              | Héritage                           |         |
|              | Autres                             |         |
|              |                                    |         |
|              |                                    |         |
|              | RETOUR                             | SUIVANT |

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez indiquer comment vous souhaitez effectuer le(s) versement(s) dans votre gestion de fortune. Veuillez tenir compte du fait que les plans d'épargne sont soumis aux mêmes montants de placement minimums spécifiques aux stratégies de placement que les placements uniques. En conséquence, vous pouvez en considération de votre situation personnelle subir des frais supplémentaires si vous ne versez pas les montants d'acompte annuels ous vous suspendez le plan d'épargne de manière durable.

Veuillez noter que les versements et prélèvements doivent être effectués à partir de votre compte de référence.

En conséquence, les montants d'acompte mensuels dans la devise sélectionnée sont les suivants :

EUR: 100 EUR GBP: 100 GBP CHF: 100 CHF USD: 100 USD CZK: 2 500 CZK

Date : 01/10/2021

# **Remarque :**

Une fois le compte-titres avec plan d'épargne mis en place, des versements exceptionnels peuvent être effectués à tout moment.

ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap

 $\equiv$ 

# Récapitulatif

En cliquant sur SUIVANT, le client accède au récapitulatif de tous les détails de son plan d'épargne personnel. Les données ont besoin d'être vérifiées et confirmées avant que le client ne se voie proposer sa stratégie de placement personnelle sur la base de l'intégralité de ses renseignements.

#### THOMASLLOYD ÉTAPE 1

Récapitulatif

# RÉCAPITULATIF

#### Récapitulatif de votre plan d'épargne

| Mode de versement                       | Plan d'épargne   |
|---|--|
| Montant d'acompte mensuel               | 100 EUR  |
| Date de départ                          | 1. Janvier 2022  |
| Versement lors de l'ouverture du compte | 20 000 EUR   |
| Origine du capital                      | Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances |
| Stratégie de placement                  | Aucune   |

i Information importante Veuillez confirmer vos saisies en cliquant sur « Suivant » ou les modifier le cas échéant en cliquant sur « Retour ».

SUIVANT RETOUR

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voici un récapitulatif de votre plan d'épargne. Vous pouvez l'ajuster, le suspendre ou l'activer à tout moment. Lors de modifications ou de suspensions, veuillez tenir compte du montant d'acompte annuel minimum. Vous trouverez d'autres détails à ce sujet dans votre contrat de gestion de fortune dans le menu « Contrats » de votre compte-titres.

# THOMASLLOYD

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap

#### Ξ



# Finalisation de l'inscription

L'enregistrement des données client et la personnalisation des documents et des contrats se font ensuite comme d'habitude. Ensuite, le client accède à la vidéo-identification effectuée par notre prestataire de service externe. Suite à la réception de la demande d'ouverture du compte-titres, ThomasLloyd vérifie toutes les données et avertit ensuite le client de l'ouverture du compte-titres.

#### RÉSUMÉ DE VOTRE PROFIL D'INVESTISSEMENT

Pour que nous puissions vous faire une proposition d'investissement personnelle, nous avons besoin de votre profit d'investissement complet. Veuiller vérifier vos coordonnées et ajouter toute information manquante si nécessaire afin de recevir vertre proposition d'investissement personnelle.

MODIFIER

#### OBJECTIF DE PLACEMENT FINANCIER

| Quel est l'objectif de votre placement | Liquidité . Optimisation du revenu des intérêts |
|--|---|
| financier ?                            |   |

| DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT   |          | MODIFIEF |
|--|----------|----------|
| Quel est votre horizon de placement pour<br>votre investissement ? | 6 mois   |          |
| PARCOURS UNIVERSITAIRE   |          | MODIFIEF |
| Quel est votre niveau de diplôme le plus<br>élevé ?                | Doctorat |          |
| ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE   |          | MODIFIEF |
| Êtes-vous actuellement actif<br>professionnellement ?              | Oui      |          |
| Activité professionnelle actuelle                                  | Docteur  |          |
|  |          |          |
| CARRIÈRE PROFESSIONINELLE  |          | MODIFIEI |

Activité professionnelle Docteur

DEVISE DE DÉPÔT SÉLECTIONNEZ LA DEVISE DE VOTRE EUR DEPOT

#### SERVICES FINANCIERS Quels services financiers vous sont déjà Aucun

Expériences concernant les placements Non

familiers ?

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES



EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

Non

Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

ACTIONS

Connaissances

ඛ

Connaissances

Connaissances Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

FONDS D'INVESTISSEMENT

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF
Connaissances Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES
PRODUITS STRUCTURÉS
Connaissances Non

| METAUX PRECIEUX ET MA   | TIÈRES PREMIÈRES   | MODIFIER  |
|---|--|---|
| onnaissances  | Non  |   |
|   |  |   |
| ECETTES & DÉPENSES  |  | MODIFIER  |
| evenu net mensuel   | 300 000 EUR  |   |
| lépenses mensuelles   | 10 000 EUR   |   |
| iquidite mensuelle  | 290 000 EOR  |   |
| DTRE SITUATION FINANCIÈRE   |  | MODIFIER  |
| ctifs liquides  | 400 000 EUR  |   |
| ctifs illiquides  | 500 000 EUR  |   |
| 'atrimoine total  | 900 000 EUR  |   |
| ngagements financiers   | 20 000 EUR   |   |
| atrimoine total net   | 880 000 EUR  |   |
| Dans la suite de la démarche, je souhai<br>réduites. La mise en place d'une gestio  | te choisir le versement par plan d'épargne<br>n de fortune avec placement unique n'est   | e et profiter des exigence:<br>alors plus possible.                                 |
|   |  |   |
| HANISEMENIS   |  | MODIFIER  |
| HANGEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change  | ments professionnels, personnels ou fam  | MODIFIER  |
| HANGEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change<br>Ion   | ments professionnels, personnels ou fam  | iliaux ?  |
| HANGEMENTS<br>ierez-vous bientôt confronté à des change<br>Ion  | ements professionnels, personnels ou farr  | MUDIFIER  |
| HANGEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU  | rments professionnels, personnels ou farr  | MODIFIER  |
| HANGEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>omment décririez-vous votre tendance o<br>find d'accroître La valeur du patrimori<br>uctuations de valeur et des pertes d<br>utefois pas dépasser 20% par an en   | ments professionnels, personnels ou farr<br>JE<br>poportunité-risque personnelle ?<br>te à long terme par des gains de capi<br>ans les phases de marché défavorabl<br>moyenne.   | MODIFIER<br>illiaux ?<br>MODIFIER<br>tal, j'accepte aussi des<br>es, qui ne doivent |
| HANGE MENTS<br>erez-vous bieniôt confronté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>comment décririez-vous votre tendance o<br>fin d'accroître la valeur et des pertes d<br>outefois pas dépasser 20% par an en<br>HOISIR LE MODE DE VERSEMEN  | ments professionnels, personnels ou fair<br>JE<br>portunité-risque personnelle ?<br>e à long terme par des gains de capi<br>ans les phases de marché défavorabl<br>moyenne.  | MODIFIER<br>MODIFIER<br>tal, j'accepte aussi des<br>es, qui ne doivent<br>MODIFIER  |
| HANGEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>omment décririez-vous votre tendance o<br>find d'accroître la valeur et dus pertes<br>iuctuations de valeur et dus pertes<br>outefois pas dépasser 20% par an en<br>HOISIR LE MODE DE VERSEMEN<br>Induat d'acompte mensuel  | ments professionnels, personnels ou fam<br>JE<br>poptunité-risque personnelle ?<br>te à long terme par des gains de capi<br>ans les phases de marché défavorabl<br>moyenne.<br>T<br>101 EUR  | MODIFIER<br>MODIFIER<br>tal, j'accepte aussi des<br>es, qui ne doivent<br>MODIFIER  |
| HANCEMENTS<br>erez-vous bientôt confronté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>omment décirirez-vous votre tendance o<br>fin d'accroître la valeur du patrimoir<br>uctuations de valeur et des pertes d<br>uutefois pas dépasser 20% par an en<br>HOISIR LE MODE DE VERSEMEN<br>Iontant d'acompte mensuel<br>até de départ   | ments professionnels, personnels ou farr<br>JE<br>pportunité-risque personnelle ?<br>e à long terme par des gains de capi<br>nas les phases de marché défavorabl<br>moyenne.<br>T<br>100 EUR<br>1. Janvier 2022  | MODIFIER  |
| HANCEMENTS<br>erez-vous bieniôt confrenté à des change<br>lon<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>omment décririez-vous votre tendance e<br>fin d'accroître la valeur de des pertes d<br>outefois pas dépasser 20% par an en<br>HOISIR LE MODE DE VERSEMEN<br>Iontant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>esement lors de l'ouverture du compte   | ments professionnels, personnels ou farr<br>JE<br>poprtunité-risque personnelle ?<br>te à long terme par des gains de capi<br>moyenne.<br>T<br>100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR  | MODIFIER<br>MODIFIER<br>tal, j'accepte aussi des<br>es, qui ne doivent<br>MODIFIER  |
| HANGEMENTS<br>rerez-vous bientôt confronté à des change<br>Ion<br>ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQU<br>moment décririez-vous votre tendance o<br>fin d'accroître la valeur du patrimoir<br>uctuations de valeur et des pertes d<br>utuefois pas dépasser 20% par an en<br>HOISIR LE MODE DE VERSEMEN<br>Iontant d'acompte mensuel<br>ate départ<br>ate dédepart<br>ate dédepart<br>tors de l'ouverture du compte<br>resement lors de l'ouverture du compte<br>resement particul | ments professionnels, personnels ou farr<br>JE<br>poprtunité-risque personnelle ?<br>te à long terme par des gains de capi<br>ans les phases de marché défavorabl<br>moyenne.<br>T<br>100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargné-activité professionnelle | MODIFIER  |



Je veux continuer sans code de promotion

# **Remarque :**

Dans le récapitulatif, le client peut intégrer votre code de promotion personnel. Il convient de noter que seulement un code peut s'appliquer pour chaque compte-titres avec plan d'épargne. La remise enregistrée s'applique en continu et ne peut plus être modifiée. THOMASLLOYD ÉTAPE 3 Ouvrir un dépôt

💠 Тно

# **Confirmation des** modalités et conditions, documents et contrats

Comme d'habitude, le client confirme par la suite les modalités et conditions en vigueur. Les documents et contrats personnalisés sont générés et envoyés au client ainsi que déposés dans l'espace personnel de son compte-titres avec plan d'épargne. Le processus de l'ouverture du compte-titres est maintenant terminé.

| THOMASLLOYD ÉTAPE 3 | Ouvrir un dépôt  |  |
|---------------------|--|--|
| F                   | EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET<br>PRINCIPES COMMERCIAUX DE LA BAADER BANK   | AIDE ET INFORMATION<br>COMPLÉMENTAIRE<br>Nous sommes tenus de vous informer des<br>Conditions générales (CG) de la banque<br>dépositaire, que nous mettons (clà votre<br>dispositaire, que nous mettons (clà votre<br>informations relatives à l'enregistrement des<br>conversations téléphoniques et à l'utilisation<br>des données. Yous recenze útérieurement 1 |
|                     | <ul> <li>CONVENTION DE COMPTE COURANT, PÉRIODE COMPTABLE, RELEVÉ DE<br/>COMPTE/DÉPÔT, ATTESTATION D'IMPOSITION ANNUELLE, EXERCICE DU DROIT<br/>DE VOTE</li> <li>ACCORD POUR L'UTILISATION DES OUTILS ÉLECTRONIQUES POUR<br/>COMMUNIQUER LES INFORMATIONS</li> </ul>  | conditions complètes à télécharger.  |
|                     | <ul> <li>+ EXCLUSION DES CONSEILS EN PLACEMENT</li> <li>+ COLLECTE, TRAITEMENT ET UTILISATION DES DONNÉES</li> </ul>   |  |
|                     | ENREGISTREMENT D'ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES     CONDITIONS D'EXÉCUTION DES ORDRES     RENONCIATION DU CLIENT À LA REMISE DES DONS DE TIERS À LA BANQUE     L'ADORD DE CONCENTUATION  |  |
|                     | <ul> <li>CLASSIFICATION DES CLIENTS PARTICULIERS</li> <li>EXÉCUTION D'UN ORDRE À L'EXTÉRIEUR D'UN MARCHÉ RÈGLEMENTÉ OU<br/>SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL / ORDRES CLIENTS LIMITÉS</li> <li>PRISE EN COMPTE DES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PRINCIPES<br/>COMMERCIAUX</li> </ul>   |  |
|                     | Jai pris connaissance des conditions générales et principes commerciaux de la banque susmentionnés.<br>Les documents complets (« Information client sur l'activité de la banque (hors négoce de contrats à<br>terme) »), « Conditions particulières pour les fractions d'actions et/ou de titres de créance », « Informations<br>précontractuelles pour les contrats conclus en déhors des locaux commerciaux et contrats à distance<br>relatifs à des services financiers (ic) : contrats conclus par voie électronique avec un prestataire financier<br>lié électroniquement »), y compris l'information sur le droit de rétractation, les « informations de base sur<br>les titres et autres placements de capitaux », la « liste des tarifs et prestations », ainsi que le « formulaire<br>d'information sur la protection de la garantie des déplis ») sont envoyés à mon adresse e-mail.<br>J'accepte la collecte, l'utilisation et le transfert de données à caractère personnel lant entre la Baader<br>Bank AB et First Capital Management Group GmbH que dans l'autre sens. Jai conscience que sans la |  |
|                     | collecte, l'utilization et le transfort de données à caractère personnel, je ne peux bénéficier du service de<br>gestion de fortune de ThomasLidyot et qu'il n'existe pas de relation contractuelle entre moi, First Capital<br>Management Group GmbH et Baader Bank AG.<br>J'accepte que mes entretiens téléphoniques et ma communication électronique avec la banque soient<br>enregistrés et stockés par la banque à des fins de documentation et afin d'optimiser en permanence la<br>qualité du service. Sous réserve des règles légales, je peux à tout moment m'opposer à l'enregistrement de<br>mes entretiens téléphoniques avec la banque.   |  |
|                     | o accepto de recervor tes contrats et les documents de la banque depositairé en anglais.<br>CONTINUER  |  |

 $\equiv$ 



# Évaluation de la valeur et administration

Une fois le compte-titres mis en place, le client peut visualiser à tout moment l'évaluation de sa valeur dans son espace personnel. Après avoir sélectionné le compte-titres avec plan d'épargne, le client peut à tout moment le gérer et/ou modifier par le menu.

| + ТномаsLloyd   | =                                 | =                     |
|---|-----------------------------------|-----------------------|
|   | Votre dépôt                       |                       |
| APERCU DU DÉPÔT   | Versement additionnel             |                       |
|   | Contrats                          |                       |
| Stratigie de placement Mode de versement Stabilité PLUS Plan d'épargne Valeur totale actuelle O Et vel  | Plans d'épargne<br>Se déconnecter | /otre dépôt           |
| U EUR<br>Ouvert Évolution de la valeur (max)<br>27.10.2021 0 %  |                                   | Données personnelles  |
| Devise<br>EUR Stratégie de placement Croissance PLUS  | N                                 | /ersement additionnel |
| Numéro de dépôt<br>1143928002 VERS LE DÉPÔT<br>00verture d'un compte de dépôt   |                                   | Contrats              |
|   | t                                 | Documents             |
|   | F                                 | Plans d'épargne       |
| 1143926002 - Stabilité PLUS - EUR   | 5                                 | Se déconnecter        |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
| PERFORMANCE   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
| 1 Mois 6 Mois 1 An 3 Ans 5 Ans MAX Valeuro Performance 0 EUR 0 5 Mois 1 Ang 1 |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
| POSITIONS DE DEPOT  |                                   |                       |
| Total de votre portefeuille <b>O</b> EUR  |                                   |                       |
| ► Liquidités 0 EUR  |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
| CATÉGORIE D'ACTIF   |                                   |                       |
| Thème d'investissement Valeurs réelles État fédéral / Pays Secteur Sorte Catégorie de placement Instruments de placement  |                                   |                       |
| Devise Phase  |                                   |                       |
| POSITIONS DE DÉPÔT PART DU PORTEFEUILLE   | $\bigcirc$                        |                       |
| Liquidités 100,00 %   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |
| ↔ THOMASLLOYD   |                                   |                       |
| Déclaration de confidentialité Politique de confidencialité ROPD Conditions pour Cutilization Mentions légales Sitemap<br>O 2021 ThomasLoyd Group. All Rights Reserved.   |                                   |                       |
|   |                                   |                       |

# THOMASLLOYD

Compte-titres avec plan d'épargne : Mise en place pour les clients existants

# Mise en place d'un plan d'épargne pour les clients existants – étape par étape

- Le client se connecte à son compte. En cliquant sur « + Ouvrir un compte-titres », il peut ajouter un compte-tires avec plan d'épargne à son compte existant.
- 2. Le processus pour l'ouverture d'un compte-titres démarre.
- Pour la mise en place de son compte-titres avec plan d'épargne, le client sélectionne le montant des acomptes mensuels, la date de départ et la date de comptabilisation pour les virements et aussi s'il souhaite apporter un versement unique lors de l'ouverture de son compte-titres avec plan d'épargne.
- 4. Ensuite, il vérifie et confirme le récapitulatif de son plan d'épargne avant que sa stratégie de placement personnelle ne lui soit proposée.
- 5. Le récapitulatif des données du client dans son profil d'investisseur doit être vérifié et mis à jour, le cas échéant. C'est également le moment de saisir le code de promotion.
- 6. Le client confirme les conditions et dispositions en vigueur. Les documents et contrats personnalisés lui sont envoyés et également déposés dans l'espace personnel de son compte-titres avec plan d'épargne. L'ouverture du compte-titres est désormais terminée.
- 7. Dans son espace personnel, le client peut à tout moment visionner l'évolution de la valeur de son compte-titres avec plan d'épargne et le gérer.

# Démarrer le processus d'ouverture

4

Le client se connecte sur www.thomaslloyd-gestion-depatrimoine.com avec son code d'accès personnel. Dans la vue d'ensemble, il peut afficher ses comptes-titres existants et en cliquant sur « + », il peut ajouter un compte-titres avec plan d'épargne à sa gestion de fortune numérique.

Le processus d'ouverture du compte-titres démarre.

# ThomasLloyd

# APERÇU DU DÉPÔT

|                | Stratégie de placement<br>Stabilité PLUS<br>Valeur totale actuelle<br>O EUR<br>Ouvert<br>27.10.2021<br>Devise | Mode de versement<br><b>Plan d'épargne</b><br>Évolution de la valeur (max)<br>0 % |   | +                            |   |  |
|----------------|---|---|---|------------------------------|---|--|
|                | EUR<br>Numéro de dépôt<br>1143926002  | VERS LE DÉPÔT   |   | Ouvrir un compte-titres      |   |  |
| 1143926        | 002 - Stabilité PLUS - EUR  |   |   |                              | Ŷ |  |
| ÉVOLU<br>VALEU | JTION DES<br>JRS  | POSITIONS D<br>DÉPÔT  | U | STRUCTURE DU<br>PORTEFEUILLE |   |  |

Ξ



## $\equiv$

# Choisir le mode de versement

Pendant le processus d'ouverture, le client décide du type de placement lors de l'ouverture de son compte-titres. Dorénavant, nous proposons deux options :

- 1. Mise en place d'une gestion de fortune avec un placement unique (montant de placement minimum de 20 000 euros selon la devise de placement sélectionnée)
- Mise en place d'une gestion de fortune avec un plan d'épargne (montant d'acompte annuel minimum de 1 200 euros selon la devise de placement sélectionnée)

Lors d'une mise en place d'une gestion de fortune avec plan d'épargne, celui-ci pourra ensuite être aménagé selon les volontés du client.

# CHOISIR LE MODE DE VERSEMENT

Vous pouvez verser votre montant de placement par un paiement unique (placement unique) ou par des paiements réguliers (plan d'épargne).

Si vous choisissez le placement unique, vous pouvez augmenter le montant de placement à tout moment ou le diminuer dans le cadre d'un ajustement de votre contrat.

Si vous choisissez le plan d'épargne, vous pouvez à tout moment effectuer des versements exceptionnels en plus de vos versements réguliers afin d'atteindre le montant de placement minimum de votre stratégie de placement et votre objectif d'épargne personnel plus vite.

RETOUR

METTRE EN PLACE UNE GESTION DE FORTUNE AVEC PLACEMENT UNIQUE METTRE EN PLACE UNE GESTION DE FORTUNE AVEC PLAN D'ÉPARGNE

### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez indiquer comment vous souhaitez effectuer le(s) versement(s) dans votre gestion de fortune. Veuillez tenir compte du fait que les plans d'épargne sont soumis aux mêmes montants de placement minimums spécifiques aux stratégies de placement que les placements uniques. En conséquence, vous pouvez en considération de votre situation personnelle subir des frais supplémentaires si vous ne versez pas les montants d'acompte annuels ou si vous suspendez le plan d'épargne de manière durable.

Veuillez noter que les versements et prélèvements doivent être effectués à partir de votre compte de référence.

En conséquence, les montants d'acompte mensuels dans la devise sélectionnée sont les suivants :

EUR: 100 EUR GBP: 100 GBP CHF: 100 CHF USD: 100 USD CZK: 2 500 CZK

Date : 01/10/2021

# 🔶 ThomasLloyd

# Mise en place d'un plan d'épargne

Lors de la mise en place du plan d'épargne, l'acompte mensuel, la date de départ et la date de comptabilisation sont déterminés dans le respect des montants minimums spécifiques à la stratégie dans la devise sélectionnée.

Le client peut également décider de faire un versement exceptionnel lors de l'ouverture du compte afin d'atteindre plus rapidement ses objectifs de placement personnels.

Le montant minimum pour la mise en place d'un plan d'épargne est de 100 euros.

#### MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ÉPARGNE

Vous avez décidé de mettre en place un plan d'épargne. Merci de bien vouloir indiquer le montant de l'acompte mensuel souhaité. Bien entendu, vous pouvez le modifier à tout moment et l'adapter à vos objectifs d'investissement personnels.

100 EUR

#### DATE DE DÉPART

Vous pouvez choisir librement la date de départ de votre plan d'épargne. Janvier

Quelle doit être la date de comptabilisation des versements de votre plan d'épargne?



#### VERSEMENT LORS DE L'OUVERTURE DU COMPTE

Souhaitez-vous procéder à un versement lors de l'ouverture du compte afin d'atteindre votre objectif d'épargne plus vite?



Vous pouvez à tout moment faire des versements execptionnels en faveur de votre gestion de fortune et ainsi atteindre votre objectif d'épargne personnel plus vite.

#### ORIGINE DU CAPITAL À INVESTIR

Conforme à la réglementation de la loi allemande sur le blanchiment d'argent (GwG), nous sommes obligés de vous demander l'origine de votre capital.

| $\checkmark$ | Épargne/activité professionnelle   |         |
|--------------|------------------------------------|---------|
| $\checkmark$ | Placements financiers/assurances   |         |
|              | Vente d'immobilier ou d'entreprise |         |
|              | Immobilier                         |         |
|              | Héritage                           |         |
|              | Autres                             |         |
|              |                                    |         |
|              |                                    |         |
|              | RETOUR                             | SUIVANT |

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez indiquer comment vous souhaitez effectuer le(s) versement(s) dans votre gestion de fortune. Veuillez tenir compte du fait que les plans d'épargne sont soumis aux mêmes montants de placement minimums spécifiques aux stratégies de placement que les placements uniques. En conséquence, vous pouvez en considération de votre situation personnelle subir des frais supplémentaires si vous ne versez pas les montants d'acompte annuels ou si vous suspendez le plan d'épargne de manière durable.

Veuillez noter que les versements et prélèvements doivent être effectués à partir de votre compte de référence.

En conséquence, les montants d'acompte mensuels dans la devise sélectionnée sont les suivants :

EUR: 100 EUR GBP: 100 GBP CHF: 100 CHF USD: 100 USD CZK: 2 500 CZK

Date : 01/10/2021

# **Remarque :**

Une fois le compte-titres avec plan d'épargne mis en place, des versements exceptionnels peuvent être effectués à tout moment afin que les clients atteignent plus rapidement leur objectif d'épargne.

# Récapitulatif

En cliquant sur SUIVANT, le client accède au récapitulatif de tous les détails de son plan d'épargne personnel. Les données ont besoin d'être vérifiées et confirmées avant que le client ne se voie proposer sa stratégie de placement personnelle sur la base de l'intégralité de ses renseignements.

#### THOMASLLOYD ÉTAPE 1

Récapitulatif

# RÉCAPITULATIF

#### Récapitulatif de votre plan d'épargne

| Mode de versement                       | Plan d'épargne   |
|---|--|
| Montant d'acompte mensuel               | 100 EUR  |
| Date de départ                          | 1. Janvier 2022  |
| Versement lors de l'ouverture du compte | 20 000 EUR   |
| Origine du capital                      | Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances |
| Stratégie de placement                  | Aucune   |

i Information importante Veuillez confirmer vos saisies en cliquant sur « Suivant » ou les modifier le cas échéant en cliquant sur « Retour ».

SUIVANT RETOUR

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voici un récapitulatif de votre plan d'épargne. Vous pouvez l'ajuster, le suspendre ou l'activer à tout moment. Lors de modifications ou de suspensions, veuillez tenir compte du montant d'acompte annuel minimum. Vous trouverez d'autres détails à ce sujet dans votre contrat de gestion de fortune dans le menu « Contrats » de votre compte-titres.

# THOMASLLOYD

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap

#### Ξ



# Récapitulatif des données personnelles

Suite à la sélection de la stratégie de placement, le client accède au récapitulatif de ses données personnelles. Celui-ci est déjà pré-rempli avec les données renseignées par le client lors de sa dernière ouverture d'un comptetitres. Il convient de vérifier les données soigneusement et de les mettre à jour le cas échéant.

#### RÉSUMÉ DE VOTRE PROFIL **D'INVESTISSEMENT**

Pour que nous puissions vous faire une proposition d'investissement personnelle, nous avons besoin de votre profii d'investissement complet. Veuillez vérifier vos coordonnées et ajouter toute information manquante si nécessaire allo de recevoir votre proposition d'investissement personnelle.

MODIFIER

#### OBJECTIF DE PLACEMENT FINANCIER

| Quel est l'objectif de votre placement | Liquidité . Optimisation du revenu des intérêts |
|--|---|
| financier ?                            |   |

| DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT   |          | MODIFI |
|--|----------|--------|
| Quel est votre horizon de placement pour<br>votre investissement ? | 6 mois   |        |
| PARCOURS UNIVERSITAIRE   |          | MODIFI |
| Quel est votre niveau de diplôme le plus<br>élevé ?                | Doctorat |        |

| ACTIVITÉ PROFESSIONNELL                               | E       | MODIFIER |
|---|---------|----------|
| Êtes-vous actuellement actif<br>professionnellement ? | Oui     |          |
| Activité professionnelle actuelle                     | Docteur |          |
| CARRIÈRE PROFESSIONNEL                                | LE      | MODIFIER |
| Activité professionnelle                              | Docteur |          |

EXPÉRIENCES CONCERNANT LES PLACEMENTS Expériences concernant les placements Non

**DEVISE DE DÉPÔT** SÉLECTIONNEZ LA DEVISE DE VOTRE EUR DEPOT

SERVICES FINANCIERS Quels services financiers vous sont déjà Aucun familiers ?

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES



EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES h OBLIGATIONS Non

Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

ඛ ACTIONS Connaissances

Connaissances

ĥ

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

甂 IMMOBILIERS

Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES FONDS D'INVESTISSEMENT

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES

Ē FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF Connaissance Non

Non

EXPÉRIENCES & CONNAISSANCES ඛ PRODUITS STRUCTURÉS Connaissanc Non

| METAUX PRECIEUX ET MAT  | IÈRES PREMIÈRES  | MODIFIER                               |
|---|--|--|
| onnaissances  | Non  |  |
|   |  |  |
| CETTES & DÉPENSES   |  | MODIFIER                               |
| evenu net mensuel   | 300 000 EUR  |  |
| épenses mensuelles<br>quidité mansuelle   | 10 000 EUR   |  |
| quidite mensuelle   | 270 000 EOR  |  |
| TRE SITUATION FINANCIÈRE  |  | MODIFIER                               |
| tifs liquides   | 400 000 EUR  |  |
| tifs illiquides   | 500 000 EUR  |  |
| atrimoine total   | 900 000 EUR  |  |
| ngagements financiers   | 20 000 EUR   |  |
| atrimoine total net   | 880 000 EUR  |  |
| Dans la suite de la démarche, je souhaite<br>réduites. La mise en place d'une gestion   | choisir le versement par plan d'épargne et p<br>de fortune avec placement unique n'est alors   | ofiter des exigences<br>plus possible. |
|   |  |  |
| ANGEMENTS   |  | MODIFIER                               |
| erez-vous bientôt confronté à des changen   | nents professionnels, personnels ou familiaux  | ?                                      |
| on  |  |  |
|   |  |  |
| ENDANCE OPPORTUNITÉ-RISQUE  |  | MODIFIER                               |
| omment décririez-vous votre tendance opp  | oortunité-risque personnelle ?   |  |
| fin d'accroître la valeur du patrimoine   | à long terme par des gains de capital, j'a   | accepte aussi des                      |
| uctuations de valeur et des pertes dar<br>utefois pas dépasser 20% par an en r  | ns les phases de marché défavorables, qu<br>novenne  | ui ne doivent                          |
|   | in o jenne.  |  |
|   |  | MODIFIER                               |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT   |  |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel   | 100 EUR  |  |
| IDISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de départ  | 100 EUR<br>1. Janvier 2022   |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>rrsement lors de l'ouverture du compte  | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR   |  |
| HOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>resement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital   | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle   |  |
| IOISIR L'ACODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>resement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital   | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances                                     |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>irsement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital   | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances                                     |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ate de dégart<br>risement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital   | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances                                     |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>té de départ<br>rigine du capital<br>IDE DE PROMOTION ©  | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances                                     |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>ontant d'acompte mensuel<br>ta de départ<br>risement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital  | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances<br>CONFIRMENT LE CODE D             |  |
| IOISIR LE MODE DE VERSEMENT<br>oniant d'acompte mensuel<br>ate de départ<br>resement lors de l'ouverture du compte<br>rigine du capital<br>IDE DE PROMOTION ©<br>illez entrer votre code de promotion | 100 EUR<br>1. Janvier 2022<br>20 000 EUR<br>Épargne/activité professionnelle<br>Placements financiers/assurances<br>CONFIRMER LE CODE D<br>PROMOTION | 1                                      |



# **Remarque :**

Dans le récapitulatif, le client peut intégrer votre code de promotion personnel. Il convient de noter qu'un code seulement, peut s'appliquer pour chaque compte-titres avec plan d'épargne. La remise enregistrée s'applique en continu et ne peut plus être modifiée.

6

# **Confirmation des** modalités et conditions, documents et contrats

Comme d'habitude, le client confirme par la suite les modalités et conditions en vigueur. Les documents et contrats personnalisés sont générés et envoyés au client et déposés dans l'espace personnel de son compte-titres avec le plan d'épargne. Le processus de l'ouverture du compte-titres est maintenant terminé.

THOMASLLOYD ÉTAPE 3 Ouvrir un dépôt

> J'accept Bank AG

> > collecte gestion Manag

J'accepte enregist

qualité

mes entr

J'accepte

THOMASLLOYD ÉTAPE 3 Ouvrir un dépôt

THOMASLIOYD

Ouvrir un dépôt ÉTAPE 3

#### DOCUMENTS POUR CONSULTATION

Nous avons rempli tous les documents pour vous et les avons téléchargés sous leur forme finale. Vous trouverez également ces documents dans votre espace personnel.

| VOS DOCUMENTS GESTIONNAIRE DE FORTUNE                  | ▲ TÉLÉCHARGER TOUS LES DOCUMENTS |
|--|----------------------------------|
| E Contrat de gestion de fortune                        | <u>+</u>                         |
| 🗐 Informations sur les coûts du plan d'épargne         | <u>+</u>                         |
| Compte de référence de mandat de prélèvement SEPA      | <u>+</u>                         |
| E Compte de compensation de mandat de prélèvement SEPA | <u>+</u>                         |
| Brochure explicative                                   | <u>+</u>                         |

| VOS | DOCUMENTS BANQUE DÉPOSITAIRE                              | ▲ TÉLÉCHARGER TOUS LES DOCUMENTS |
|-----|---|----------------------------------|
| F   | Account Opening   | <u> </u>                         |
| 1   | Information sheet on deposit protection                   | <u> </u>                         |
| =   | Information for Clients concerning Business with the Bank | <u>+</u>                         |
|     | Special conditions governing fractions of securities      | <u>+</u>                         |
| Ē   | Schedule of prices and services                           | <u>+</u>                         |
|     | Precontractual information Online                         | <u>+</u>                         |
| I   | Special conditions of prices and services                 | <u>+</u>                         |

Je confirme par la présente que j'ai téléchargé et lu le document du relevé des coûts.

🔽 Je confirme que j'ai reçu les documents susmentionnés sur un support de données durable (téléchargement sur cette page au format PDF) pour mes dossiers.

- 🔽 Je confirme que j'agis pour mon propre compte. Si les informations obligatoires fournies à la banque et au gestionnaire de fortune ThomasLloyd devaient changer au cours de la relation commerciale (p. ex. adresse, ayant droit économique, type et objet de la relation commerciale), je le signalerai immédiatement.
- 🔽 Je déclare que les indications fournies dans le présent formulaire sont exactes et complètes à ma connaissance et en toute bonne foi. Je m'engage par les présentes à informer la banque et le gestionnaire de fortune immédiatement, dans un délai de 14 jours au plus de tout changement des informations fournies ci-dessus.

#### ThomasLloyd

#### AIDE ET INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

 $\equiv$ 

Vous venez de recevoir par e-mail les documents suivants. Nous vous prions de lire attentivement ces documents. Vous pouvez également les télécharger directement ici.

Les documents ne s'affichent pas correctement? Veuillez nous contacter par email à clientservices@thomas-lloyd.com

 $\equiv$ 

 $\equiv$ 



# Accès et administration

Une fois le compte-titres mis en place, le client peut visualiser à tout moment l'évaluation de sa valeur dans son espace personnel. Après avoir sélectionné le compte-titres avec le plan d'épargne, le client peut à tout moment le gérer et/ou modifier par le menu.



# + ThomasLloyd

Compte-titres avec plan d'épargne : Modifications, suspensions, activations et versements exceptionnels



# Se connecter et sélectionner le compte-titres

Le client se connecte sur www.thomaslloyd-gestion-depatrimoine.com avec son code d'accès personnel. Dans la vue d'ensemble, il peut sélectionner le compte-titres qu'il souhaite adapter. En cliquant sur le compte-titres concerné, il peut ensuite le gérer dans le menu en haut à droite et sélectionner « Plans d'épargne ».



1 Mois 6 Mois 1 An 3 Ans 5 Ans Valeur du portefeuille à 27.10.2021

Changement de portefeuille

Performance

=

# Récapitulatif du plan d'épargne

Sur cette page, on peut visualiser tous les détails du plan d'épargne sélectionné.

La mention du statut (ACTIF/ SUSPENDU) montre le statut actuel du plan d'épargne sélectionné.

En cliquant sur AJUSTER, le client peut modifier le plan d'épargne actif.

## 💠 ThomasLloyd

# RÉCAPITULATIF DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

Récapitulatif de votre plan d'épargne

| STATUT: ACTIF                           |                                    |
|---|------------------------------------|
| Mode de versement                       | Plan d'épargne                     |
| Montant d'acompte mensuel               | 200 EUR                            |
| Date de départ                          | 1. Janvier 2022                    |
| /ersement lors de l'ouverture du compte | 20 000 EUR                         |
| Drigine du capital                      | Vente d'immobilier ou d'entreprise |
| Stratégie de placement                  | Stabilité PLUS                     |

## RETOUR AJUSTER

SUSPEND

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voici un récapitulatif de votre plan d'épargne. Vous pouvez l'ajuster, le suspendre ou l'activer à tout moment. Lors de modifications ou de suspensions, veuillez tenir compte du montant d'acompte annuel minimum. Vous trouverez d'autres détails à ce sujet dans votre contrat de gestion de fortune dans le menu « Contrats » de votre compte-tirtes.

# + ThomasLl<u>oyd</u>

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 Thomas Lloyd Group. All Rights Reserved.

# Modifier le plan d'épargne

Si le client souhaite modifier son plan d'épargne, c'est à ce moment qu'il peut changer le montant de l'acompte mensuel et la date de comptabilisation. Comme lors de la mise en place initiale, il convient de respecter les montants d'acompte mensuels selon la devise de placement. Si le client augmente le montant d'acompte, il doit de nouveau confirmer les données relatives au blanchiment d'argent. En cliquant sur CONFIRMER, les modifications du plan d'épargne actif seront sauvegardées.

#### 💠 ThomasLloyd

#### ÉDITER VOTRE PLAN D'ÉPARGNE AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES Vous pouvez ajuster votre plan d'épargne actif à tout moment. Veuillez tenir compte du fait que les plans d'épargne sont soumis aux mêmes Lors de toute modification de votre plan d'épargne, veuillez tenir compte des montants d'acompte mensuels et annuels spécifiques à la stratégie de placement et à la devise choisie. En cliquant sur « Abandonner », votre montants de placement minimums spécifiques plan d'épargne reste actif. aux stratégies de placement que les placements uniques. En conséquence, vous pouvez en considération de votre situation VOTRE MONTANT D'ACOMPTE MENSUEL ACTUEL personnelle subir des frais supplémentaires si 300 EUR vous ne versez pas les montants d'acompte annuels ou si vous suspendez le plan d'épargne de manière durable. VOTRE MONTANT D'ACOMPTE MENSUEL FUTUR Veuillez noter que les versements et 300 EUR prélèvements doivent être effectués à partir de votre compte de référence. En conséquence, les montants d'acompte mensuels dans la devise sélectionnée sont les Le 1er du mois Le 15 du mois suivants : EUR: 100 EUR GBP: 100 GBP CHF: 100 CHF USD: 100 USD CZK: 2 500 CZK Date : 01/10/2021 ABANDONNER CONFIRMER ✤ ThomasLloyd Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap

 $\equiv$ 

© 2021 ThomasLloyd Group. All Rights Reserved.

# Affichage et évolution de la valeur

Toute modification effectuée est active dès la prochaine échéance possible. Le récapitulatif affiche toutes les modifications effectuées. Si le compte-titres sélectionné ne gère pas les prélèvements SEPA, le client recevra par courriel les informations relatives aux virements ou à la modification de son ordre de virement permanent.



Toute modification du plan d'épargne nécessite un délai de traitement de 5 jours ouvrés à partir de la date de comptabilisation d'origine.

## 💠 ThomasLloyd

## CONFIRMATION DE LA MODIFICATION DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

Vos modifications ont été sauvergardées. Si vous souhaitez visionner ou modifier votre plan d'épargne ultérieurement, vous pouvez le faire dans le menu de votre espace personnel. Nous allons prélever le montant de l'acompte mensuel de votre compte pour le mois en cours. Veuillez noter que la modification ne sera effective qu'à partir du prochain décompte.



Vos modification du plan d'épargne actif ont été sauvergardées.

VERS L'AFFICHAGE DU COMPTE-TITRE

## ✤ ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 Thomas Lloyd Group. All Rights Reserved.

# THOMASLLOYD

Compte-titres avec plan d'épargne : Suspendre/activer



# Se connecter et sélectionner le compte-titres

Le client se connecte sur www.thomaslloyd-gestion-depatrimoine.com avec son code d'accès personnel. Dans la vue d'ensemble, il peut sélectionner le compte-titres qu'il souhaite adapter. En cliquant sur le compte-titres concerné, il peut ensuite le gérer dans le menu en haut à droite et sélectionner « Plans d'épargne ».



# Suspendre un plan d'épargne

Sur cette page, on peut visualiser tous les détails du plan d'épargne sélectionné. La mention du statut (ACTIF/SUSPENDU) montre le statut actuel du plan d'épargne sélectionné.

En cliquant sur SUSPENDRE, le client peut suspendre le plan d'épargne actif.

## 🔶 ThomasLloyd

# RÉCAPITULATIF DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

 Récapitulatif de votre plan d'épargne

 STATUT: ACTIF

 Mode de versement
 Plan d'épargne

 Montant d'acompte mensuel
 200 EUR

 Date de départ
 1. Janvier 2022

 Versement lors de l'ouverture du compte
 20 000 EUR

 Origine du capital
 Vente d'immobilier ou d'entreprise

 Stratégie de placement
 Stabilité PLUS

RETOUR AJU

SUSPEND

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voici un récapitulatif de votre plan d'épargne. Vous pouvez l'ajuster, le suspendre ou l'activer à tout moment. Lors de modifications ou de suspensions, veuillez tenir compte du montant d'acompte annuel minimum. Vous trouverez d'autres détails à ce sujet dans votre contrat de gestion de fortune dans le menu « Contrats » de votre compte-titres.

# ✤ ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 Thomas Lloyd Group. All Rights Reserved.

### THOMASLOYD



# Confirmation d'une suspension

Lors d'une suspension, il convient de prendre en compte le montant d'épargne minimum à hauteur de 1 200 euros par an. En cas de non-atteinte du montant d'épargne minimum par an à cause d'une suspension, des frais supplémentaires peuvent être dus selon la stratégie de placement sélectionnée.

Si le compte-titres ne gère pas les prélèvements SEPA, nous invitons le client à arrêter les versements mensuels venant de son compte de référence et à vérifier d'éventuels ordres de virement permanent. ThomasLloyd

# CONFIRMATION DE LA SUSPENSION DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

Nous avons bien reçu votre demande pour la suspension de votre plan d'épargne. Dorénavant, aucun prélèvement d'acompte mensuel ne sera effectué depuis votre compte de référence. Si vous souhaitez redémarrer vos versements, vous pouvez réactiver votre plan d'épargne à tout moment dans le menu « Plans d'épargne » de votre compte-titres.



COMME SOUHAITÉ , VOTRE PLAN D'ÉPARGNE EST SUSPENDU À PARTIR DU 28.10.2021.

VERS L'AFFICHAGE DU COMPTE-TITRE

## ✤ ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité ROPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 Thomas Lloyd Group. All Rights Reserved.  $\equiv$ 

# Activer un plan d'épargne

Le récapitulatif affiche tous les détails du plan d'épargne sélectionné.

La mention du statut (ACTIF/ SUSPENDU) montre le statut actuel du plan d'épargne sélectionné.

En cliquant sur ACTIVER, le plan d'épargne suspendu peut être réactivé à tout moment.

## 💠 ThomasLloyd

# RÉCAPITULATIF DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

Récapitulatif de votre plan d'épargne

-----

| STATUT: MISE EN PAUSE                   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de versement                       | Plan d'épargne                   |
| Montant d'acompte mensuel               | 300 EUR                          |
| Date de départ                          | 1. Janvier 2022                  |
| Versement lors de l'ouverture du compte | 20 000 EUR                       |
| Origine du capital                      | Épargne/activité professionnelle |
| Stratégie de placement                  | Stabilité PLUS                   |

RETOUR

ACTIVER

#### AIDE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voici un récapitulatif de votre plan d'épargne. Vous pouvez l'ajuster, le suspendre ou l'activer à tout moment. Lors de modifications ou de suspensions, veuillez tenir comple du montant d'acompte annuel minimum. Vous trouverez d'autres détails à ce sujet dans votre contrat de gestion de fortune dans le menu « Contrats » de votre compte-titres.

# + ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 ThomasLloyd Group. All Rights Reserved.



# Confirmation de l'activation

Si un compte-titres ne gère pas les prélèvements SEPA, nous demandons au client de reprendre les versements mensuels depuis son compte de référence ou de réactiver l'ordre de virement permanent ou d'en créer un nouveau. Le client recevra par courriel les informations relatives aux virements.

| ThomasLloyd |  |
|-------------|--|
|-------------|--|

# CONFIRMATION DE L'ACTIVATION DE VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

 $\equiv$ 

Nous avons bien reçu votre demande pour l'activation de votre plan d'épargne. Nous allons redémarrer les prélèvements des versements mensuels depuis votre compte de référence.

|   |    | - 1 | -   | - | - |     |
|---|----|-----|-----|---|---|-----|
|   | Ι. |     | -   | _ | - |     |
| , | u  |     | -   | _ | - |     |
|   | r  | 1   | - 4 | _ | - | L . |
|   | r  | 4   | 4   | - | - |     |

COMME SOUHAITÉ, VOTRE PLAN D'ÉPARGNE EST ACTIF À PARTIR DU 29.10.2021.

VERS L'AFFICHAGE DU COMPTE-TITRE

✤ ThomasLloyd

Déclaration de confidentialité Politique de confidentialité RGPD Conditions pour l'utilisation Mentions légales Sitemap © 2021 ThomasLloyd Group. All Rights Reserved.

# THOMASLLOYD

Compte-titres avec plan d'épargne : Effectuer des versements exceptionnels



# Se connecter et sélectionner le compte-titres

Le client se connecte sur www.thomaslloyd-gestion-depatrimoine.com avec son code d'accès personnel. Dans la vue d'ensemble, il peut sélectionner le compte-titres avec le plan d'épargne pour lequel il souhaite faire un versement exceptionnel. Il choisit « Versement additionnel » dans le menu en haut à droite.

## THOMASLLOYD = Votre dépôt Données personnelles APERÇU DU DÉPÔT Versement additionnel Contrats Documents Stratégie de placement Mode de versement Plans d'épargne Stabilité PLUS Plan d'épargne Valeur totale actuelle Se déconnecter 0 EUR Ouvert Évolution de la valeur (max) 27.10.2021 0% Devise EUR Stratégie de placement Liquidité PLUS Numéro de dépôt VERS LE DÉPÔT 1143926002 Ouverture d'un compte de dépôt 1143926002 - Stabilité PLUS - EUR **ÉVOLUTION DES VALEURS** POSITIONS DU DÉPÔT STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PERFORMANCE

1 Mois 6 Mois 1 An 3 Ans 5 Ans Valeur du portefeuille à 27.10.2021

Changement de portefeuille

Performance

# Versements exceptionnels

Sur cette page, le client détermine le montant du versement ainsi que la date de comptabilisation. Il doit de nouveau confirmer les données relatives au blanchiment d'argent. Si le compte-titres ne gère pas les prélèvements SEPA, le client recevra les informations relatives au virement depuis son compte de référence.

#### 🔶 ThomasLloyd

## PAIEMENT SEPA

Vous pouvez effectuer des virements à tout moment. Nous débiterons le montant du dépôt souhaité de votre compte en utilisant le mandat de prélèvement SEPA.

#### COORDONNÉES BANCAIRES

Veuillez noter que le montant minimum de dépôt pour les souscriptions ultérieures est de 1 000 EUR.

| Prénom | Sabrina                    |
|--------|----------------------------|
| Nom    | Wolf                       |
| IBAN   | FR9530003000302132431911Z5 |
| BIC    | BYLADEM1KMS                |
|        |                            |

Dépôt

0 EUR

Stratégie actuelle : Stabilité PLUS 1143926002

CHOIX DE LA DATE DE COMPTABILISATION Le montant de votre placement sera normalement comptabilisé le jour

de la passation de commande. Vous pouvez également choisir une date de débit personnelle.

03.11.2021

#### ORIGINE DU CAPITAL À INVESTIR

Pour des raisons réglementaires conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, nous sommes dans l'obligation de vous demander l'origine de votre capital.

- 🗌 Épargnes / Activités professionnelles
- Placements de capitaux / Assurances
- Vente d'un bien immobilier ou d'une entreprise
- Biens immobiliers
- Héritage
- Autre

ANNULER

# Vous avez des questions?

N'hésitez pas à nous appeler. Nous vous aiderons rapidement et compétent.

+49 (0) 800 09 0000 66

#### Du lundi au vendredi de 9h à 18h

=

## ✤ ThomasLloyd

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à nous joindre :

ThomasLloyd Lausanne Tél. : +41 216 44 20 10 Email : partenaire@thomas-lloyd.com